



## TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Matériel

Montreuil, le 25 janvier 2022

## RÉGIME DE TRAVAIL

# ATTAQUES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL, LA RIPOSTE S'IMPOSE !

**En tentant de déroger à la réglementation sur l'organisation du temps de travail, l'entreprise saisit l'occasion de mettre plusieurs coups de canif dans l'organisation de travail des cheminots du matériel. La riposte doit s'organiser !**

C'est en catimini que l'entreprise voulait mettre en place des roulements dérogatoires calqués sur le régime D, prévus pour la circulation ferroviaire et donc non applicables dans la fonction Matériel. En tentant de le mettre en place sur un périmètre dit « test », la direction du domaine Matériel comptait bien l'étendre rapidement à l'ensemble des établissements.

Ainsi, la direction des établissements Matériel Grand Est a tenté de proposer des modifications de cette organisation qui étaient censées reposer sur une nécessité technique... en réalité, c'est loin d'être le cas ! Il convient donc d'examiner, en premier lieu, les modifications de roulement proposées – même si, pour l'heure, le projet semble abandonné suite à l'intervention de la CGT – qui ambitionnent de supprimer de nombreux emplois pour, au final, ne viser que des économies financières à court terme sur le dos des cheminots.

À savoir, ces dérogations ne sont pas indispensables à l'exercice et à la continuité du service public. S'il y a bien un problème d'organisation au sein des ateliers, il est de la seule responsabilité de l'entreprise et de ses dirigeants qui ont pris des décisions fragilisant l'emploi et la qualité de maintenance du matériel roulant :

- ✓ pas ou peu de matériels roulants de réserve ne suffisant pas à combler ceux à l'arrêt pour défaut de main d'œuvre ou de pièces pour leur permettre de rouler en toute sécurité (les autorités organisatrices impactées se voyant dans l'obligation d'avoir recours au prêt de matériels provenant d'autres régions ;
- ✓ refus d'investir dans du matériel neuf qui répondrait de surcroît aux attentes des usagers (prise de courant, Wi-Fi à bord, etc.) ;
- ✓ refus d'embaucher à hauteur des enjeux d'entretien et de maintenance du parc automoteur régional.

Au prétexte fallacieux du maintien des missions de service public, ce sont ces décisions qui dégradent plus encore l'organisation de la maintenance et poussent les directions locales à inventer des organisations de travail bancales et destructrices pour la qualité de vie et de travail des cheminots.

Cela se traduit dans les roulements par plus de nuits travaillées, une hausse de la durée journalière de travail, la prise de congés rendue de plus en plus difficile, des week-ends de travail qui s'enchaînent sans relâche, des remplacements quasi impossibles à effectuer, la mise en concurrence des cheminots entre eux, des pertes d'emplois, le non-recrutement de personnels précaires (intérimaires/CDD) alors que les besoins sont réels, etc.

Pour arriver à ses fins et faire adhérer les cheminots à son idéologie productive, l'entreprise compte utiliser le levier de la rémunération individuelle, voire pousser les organisations syndicales dites « réformistes » à accompagner son projet.



## **STOP AU CHANTAGE !**

La CGT est fermement opposée à toute sorte de rémunération individuelle, qui plus est versée sous forme de primes non pérennes, qui opposeraient les cheminots entre eux. Elle l'est davantage encore lorsqu'il s'agit pour l'employeur « d'acheter » la dérogation à la règle, la sécurité du personnel et la dégradation des conditions de vie et de travail des salariés en agitant une rémunération variable, non liquidable et individualisée.

Pour l'heure, la Direction ambitionne toujours de réaliser des économies financières à court terme sur le compte des cheminots.

Pour la CGT, les cheminots des quatre spécialités qui composent le domaine Matériel — maintenance, mouvement, logistique et ingénierie — doivent se mobiliser pour ne pas permettre la mise en place de roulements issus du régime D, puisque ces roulements « proposés » par la Direction ne reposent en rien sur une nécessité technique. Ils ne sont donc pas nécessaires, et encore moins dérogatoires !

La CGT propose des solutions alternatives pour assurer la production de maintenance et permettre à la SNCF de répondre efficacement à ses missions de service public, tout en respectant la réglementation du travail et sans dégrader davantage les conditions de vie et de travail des cheminots.

**La CGT revendique :**

**1. pour l'emploi :**

- l'embauche de 1042 cheminots au minimum pour combler les emplois perdus dans les technicentres depuis janvier 2020,
- l'embauche des 652 intérimaires des UO et chantiers Matériel recensés au 22 novembre 2021,
- la réinternalisation de toutes les charges de travail ;

**2. un haut niveau de formation continue, technique et numérique ;**

**3. la réduction du temps de travail à 32 heures.**

Le domaine Matériel subit de trop nombreuses réorganisations contraires à la bonne marche de notre fonction, mettant ainsi à mal les métiers et en évidence le manque croissant de cheminots et de formations. Ce déficit de personnels impacte la qualité de la production et provoque des pertes de savoirs et de savoir-faire, allant jusqu'à créer du mal-être au travail qui pousse des cheminots à quitter l'entreprise.

**Ensemble, refusons la déréglementation et la dégradation  
des conditions de vie et de travail !**

Exigeons de réelles avancées sur l'emploi, l'amélioration notable des conditions de travail ainsi que l'augmentation de la prime de travail pour une véritable reconnaissance de nos métiers, de notre savoir-faire et de nos compétences.

**LE 27 JANVIER 2022, J'AGIS PAR LA GRÈVE !**

